



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit d'impôt recherche

Question écrite n° 81857

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le crédit impôt recherche. En effet, ce dispositif fiscal a attiré plus d'un tiers de nouvelles entreprises, pour un montant record de 4,2 milliards d'euros en 2008 selon les chiffres publiés par le ministère. Ce sont 13 000 entreprises qui ont déclaré 15,4 milliards d'euros de dépenses en recherche et développement et ont reçu en retour 4,2 milliards de réduction d'impôts. Elle l'interroge sur les secteurs d'activité et les tailles des entreprises ayant investi en R et D dans le cadre du crédit impôt recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81857

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6846

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)